

## PROJET DE MODIFICATION(S) D'UN ITINÉRAIRE EN GR® OU GR® DE PAYS

### I. L'OBJET DE LA DEMANDE :

- Modifications inférieures ou égales à 5 km (*dossier à remplir systématiquement si plus d'une modification inférieure à 5 km*)
- Modification(s) supérieure(s) à 5 km

GR® N: ..... / Nom identifié pour ce GR®:.....

GR® de Pays intitulé\*: .....

\*Dans le cas d'un GR® de Pays en réseau de boucles, préciser ci-dessous, pour chaque modification, le numéro et le nom de la boucle concernée.

Pour chaque tronçon modifié (au-delà de 5 modifications, utiliser une autre fiche):

**1° Point de départ:** ..... **Point d'arrivée:** .....

Numéro et nom de la boucle concernée (dans le cas d'un GR® de Pays en réseau de boucles): .....

Kilométrage du tracé initial à modifier :..... Kilométrage du nouveau tracé (modifié):.....

Kilométrage de sentier revêtu du tracé initial:

• de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...):.....

• de type goudron ou béton: .....

Kilométrage de sentier revêtu du tracé modifié:

• de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...):.....

• de type goudron ou béton: .....

Kilométrage de sentier revêtu (goudron ou béton) sur l'ensemble de l'itinéraire: .....

Motif de la modification:

- Absence ou suppression d'hébergement sur l'ancien itinéraire
- Suppression d'un passage sur une ou plusieurs propriétés privées
- Diminution du kilométrage de sentier revêtu
- Autre, précisez: .....

**2° Point de départ:** ..... **Point d'arrivée:** .....

Numéro et nom de la boucle concernée (dans le cas d'un GR® de Pays en réseau de boucles): .....

Kilométrage du tracé initial à modifier :..... Kilométrage du nouveau tracé (modifié):.....

Avant de nous l'adresser, vérifiez que le dossier est bien complet. Faut de quoi il ne pourra être examiné.

## PROJET DE MODIFICATION(S) D'UN ITINÉRAIRE EN GR® OU GR® DE PAYS

Kilométrage de sentier revêtu du tracé initial :

- de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...):.....

.....

- de type goudron ou béton : .....

.....

Kilométrage de sentier revêtu du tracé modifié :

- de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...):.....

.....

- de type goudron ou béton : .....

.....

Kilométrage de sentier revêtu (goudron ou béton) sur l'ensemble de l'itinéraire: .....

Motif de la modification :

- Absence ou suppression d'hébergement sur l'ancien itinéraire
- Suppression d'un passage sur une ou plusieurs propriétés privées
- Diminution du kilométrage de sentier revêtu
- Autre, précisez : .....

.....

**3° Point de départ :** ..... **Point d'arrivée :** .....

Numéro et nom de la boucle concernée (dans le cas d'un GR® de Pays en réseau de boucles): .....

.....

Kilométrage du tracé initial à modifier : ..... Kilométrage du nouveau tracé (modifié): .....

Kilométrage de sentier revêtu du tracé initial :

- de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...):.....

.....

- de type goudron ou béton : .....

.....

Kilométrage de sentier revêtu du tracé modifié :

- de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...):.....

.....

- de type goudron ou béton : .....

.....

Kilométrage de sentier revêtu (goudron ou béton) sur l'ensemble de l'itinéraire : .....

Motif de la modification :

- Absence ou suppression d'hébergement sur l'ancien itinéraire
- Suppression d'un passage sur une ou plusieurs propriétés privées
- Diminution du kilométrage de sentier revêtu
- Autre, précisez : .....

.....

**PROJET DE MODIFICATION(S)  
D'UN ITINÉRAIRE EN GR® OU GR® DE PAYS**

**4° Point de départ:** ..... **Point d'arrivée:** .....

Numéro et nom de la boucle concernée (dans le cas d'un GR® de Pays en réseau de boucles): .....

Kilométrage du tracé initial à modifier : ..... Kilométrage du nouveau tracé (modifié): .....

Kilométrage de sentier revêtu du tracé initial:

• de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...): .....

• de type goudron ou béton: .....

Kilométrage de sentier revêtu du tracé modifié:

• de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...): .....

• de type goudron ou béton: .....

Kilométrage de sentier revêtu (goudron ou béton) sur l'ensemble de l'itinéraire: .....

Motif de la modification:

Absence ou suppression d'hébergement sur l'ancien itinéraire

Suppression d'un passage sur une ou plusieurs propriétés privées

Diminution du kilométrage de sentier revêtu

Autre, précisez: .....

**5° Point de départ:** ..... **Point d'arrivée:** .....

Numéro et nom de la boucle concernée (dans le cas d'un GR® de Pays en réseau de boucles): .....

Kilométrage du tracé initial à modifier : ..... Kilométrage du nouveau tracé (modifié): .....

Kilométrage de sentier revêtu du tracé initial:

• de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...): .....

• de type goudron ou béton: .....

Kilométrage de sentier revêtu du tracé modifié:

• de type stabilisé (empierré, sables, ou graves compactés, mélange de granulats avec liant,...): .....

• de type goudron ou béton: .....

Kilométrage de sentier revêtu (goudron ou béton) sur l'ensemble de l'itinéraire: .....

Motif de la modification:

Absence ou suppression d'hébergement sur l'ancien itinéraire

Suppression d'un passage sur une ou plusieurs propriétés privées

Diminution du kilométrage de sentier revêtu

Autre, précisez: .....

## PROJET DE MODIFICATION(S) D'UN ITINÉRAIRE EN GR® OU GR® DE PAYS

### II. LE DEMANDEUR :

La Commission départementale Sentiers et Itinéraires de : .....  
représentée par : .....

### III. L'INITIATEUR DU PROJET :

Comité de la Fédération  SIVOM / Communautés de communes  
 Comité départemental du tourisme  Office de tourisme  
 Conseil Départemental  Parc national ou naturel régional  
 Autre (précisez) : .....

Nom et adresse de la structure : .....

Nom du responsable chargé du dossier : .....

Tél : ..... Email : .....

### IV. LES CARACTÉRISTIQUES DE(S) LA MODIFICATION(S) :

#### • Situation géographique :

##### Dans le websig :

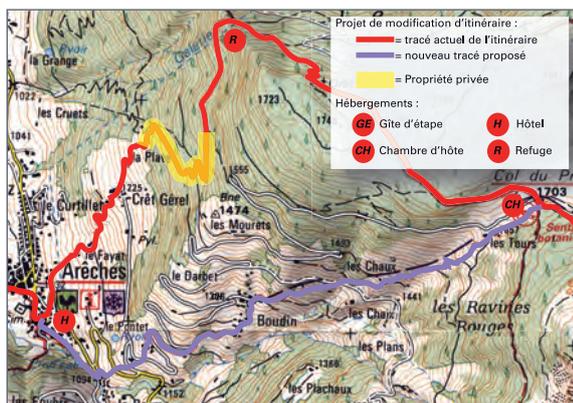
➔ Saisir directement les tracés et les données complémentaires demandées dans le websig.  
Se référer alors au document « *Les étapes de la procédure en vue de l'homologation en GR® ou GR® de Pays, volet projet de modification ou projet de création d'une variante* » pour connaître la nature des données et la méthode de réalisation dans le websig.

##### Pour les Comités ne disposant pas d'un accès au websig :

➔ Joindre la trace GPS du tracé de l'itinéraire modifié à partir d'un relevé terrain **réalisé en conditions normales (vitesse moyenne entre 3 et 5 km/h, en conditions météorologiques clémentes)**.

Documents  
indispensables

➔ Joindre les carte(s) IGN originales ou photocopies couleur ou tracés numériques **au 1:25 000<sup>ème</sup>** (dernière édition) avec :



Exemple fictif

- ✓ le report du ou des tracé(s) :
  - du GR® ou du GR® de Pays initial au feutre rouge fin continu
  - de la (des) modification(s) au feutre violet fin continu.
- ✓ le positionnement des hébergements situés sur ou à proximité du nouvel itinéraire (2 km maximum de part et d'autre) à l'aide de pastilles de couleurs et en indiquant la catégorie d'hébergement (**cf. exemple sur le croquis**).
- ✓ la localisation sur le fond de carte des points d'intérêts (patrimoine, services, etc).
- ✓ la localisation des passages privés empruntés par l'itinéraire modifié (surligner les tronçons du tracé concernés).

➔ n° des carte(s) IGN correspondante(s) : .....

## PROJET DE MODIFICATION(S) D'UN ITINÉRAIRE EN GR® OU GR® DE PAYS

- Passages dangereux éventuels:       oui\*       non

Il s'agit des risques liés au milieu (chutes, animaux, cours d'eau, etc.) et à la sécurité du cheminement pour les routes départementales et routes communales avec une circulation peu fréquente et les routes nationales et routes départementales très fréquentées (franchissement, parcours le long d'une glissière, etc.).

- \* Si oui, les localiser :

### Dans le websig :

saisir directement les données dans le websig. Se référer alors au document « *Les étapes de la procédure en vue de l'homologation en GR® ou GR® de Pays, volet projet de modification ou projet de création d'une variante* » pour connaître la méthode de réalisation dans le websig.

### Pour les Comités ne disposant pas d'un accès au websig :

- Directement sur la carte avec un symbole spécifique
- Sous forme de point (avec un attribut spécifique le caractérisant) dans le fichier numérique vectoriel (gpx)

### Rappel : Les 2 catégories de routes citées ci-après pourront être acceptées aux conditions suivantes :

- les tronçons de routes départementales ou communales avec une circulation peu fréquente devront être matérialisés, dans le dossier, par un argumentaire garantissant une sécurisation du parcours (existence de bas-côtés herbeux ou de glissières de sécurité, possibilité de croisement entre deux voitures, etc).
- les tronçons de routes nationales et départementales très fréquentées, en principe exclues, devront se justifier par l'existence d'aménagements spécifiques.

**Autant que possible, joindre des visuels** et indiquer la nature du passage dangereux ainsi que la solution prévue pour les sécuriser (glissières de sécurité pour le cheminement sur routes fréquentées, signalisation préventive implantée sur le chemin pour les traversées de routes, aménagement de mains courantes ou d'échelles pour le passage sur des corniches ou sur des rochers, etc) :

.....

.....

.....

- Interdiction(s) temporaire(s): zone inondable, territoire de chasse, etc:

oui       non

Si oui :

- préciser la nature de cette (ces) interdiction(s): .....
- indiquer la variante proposée pour assurer la continuité du cheminement (à localiser selon la procédure décrite ci-dessous).

Localiser cette (ces) interdiction(s) :

### Dans le websig :

- sous forme d'HABILLAGES, correspondant à la nature: « Praticabilité », valeurs « Praticabilité » ou « Accessibilité » de la grille collecte. Afin de faciliter l'identification de ces zones à risque par les membres de la CRSI qui étudie le dossier parmi tous les habillages, une GEONOTE marquera ces points ou ces zones particuliers.

- saisir directement le tracé de la variante dans le websig.

Se référer au document « *Les étapes de la procédure en vue de l'homologation en GR® ou GR® de Pays, volet projet de modification ou projet de création d'une variante* » pour connaître la méthode de réalisation dans le websig.

## PROJET DE MODIFICATION(S) D'UN ITINÉRAIRE EN GR® OU GR® DE PAYS

### Pour les Comités ne disposant pas d'un accès websig :

- Directement sur la carte avec un symbole spécifique, complété pour la (les) variante(s), d'un tracé au feutre bleu fin continu.
- Sous forme de point (avec un attribut spécifique le caractérisant) dans le fichier numérique vectoriel (gpx).

### V. LES ASPECTS JURIDIQUES ET FONCIERS :

#### 1. L'inscription au PDIPR :

- La ou les modification(s) envisagée(s) (sont) est-elle(s) inscrit(s) au PDIPR ?

oui, en totalité     oui, en partie<sup>1</sup>     procédure en cours<sup>2</sup>     non<sup>3</sup>

<sup>1</sup>préciser le pourcentage des voies déjà inscrites et les raisons de cette inscription partielle des chemins : .....

<sup>2</sup>mentionner, à titre indicatif, une échéance de réponse pour les chemins faisant l'objet d'une procédure d'inscription en cours ou à défaut la date de demande d'inscription.....

<sup>3</sup>préciser les raisons de la non inscription des chemins au PDIPR. A défaut, fournir une délibération communale qui précise un engagement d'inaliénation des chemins empruntés .....

**Rappel:** les Comités peuvent saisir dans le websig les tronçons inscrits au PDIPR sous forme d'HABILLAGES, dans la nature « Inscription PDIPR ».

**2. Le passage sur les propriétés privées** (voir, en annexe au dossier, les conventions fédérales type de passage);

- Le(s) nouveau(x) tracé(s) traverse(nt) –t-il(s) une ou des propriétés privées:     oui     non

Si oui, merci de mentionner:

- Le nombre de propriétés privées traversées: .....
- Le nombre de propriétaires concernés: .....

**Documents  
indispensables**

➔ Joindre les copies des conventions signées avec les propriétaires **et ne pas oublier de faire apparaître les passages privés sur le support cartographique accompagnant le dossier.**

Préciser les zones éventuelles de concentration de propriétés privées (localisation, nombre de propriétaires, distance concernée) : .....



## PROJET DE MODIFICATION(S) D'UN ITINÉRAIRE EN GR® OU GR® DE PAYS

### VII. L'AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE :

- Avez-vous obtenu les engagements de balisage des autorités compétentes (communes, ONF, Voies navigables de France, Département, particuliers, etc) ?

oui, en totalité       oui, en partie<sup>1</sup>       aucune<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Précisez les raisons de cette obtention partielle des autorisations de passage.....

<sup>2</sup>Précisez les raisons de la non-obtention des autorisations .....

Nombre de communes, collectivités locales et/ou d'organismes publics concernés par les demandes d'autorisation : .....

➔ remplir le tableau de synthèse des autorisations de balisage obtenues ci-dessous (**ce tableau peut être remplacé par une attestation officielle du Conseil Départemental garantissant l'obtention de toutes les autorisations de balisage**). Si le nombre de lignes s'avère insuffisant, joindre un fichier annexe reprenant le même modèle de tableau.

<b>Liste des communes</b>	<b>Si, autorisation spécifiée dans la délibération pour l'inscription au PDIPR, date de la délibération du Conseil municipal</b>	<b>Si, autorisation spécifique auprès de la commune, date de l'obtention</b>
Serres	Conseil municipal du...	Reçu le...

- Qui réalisera ce balisage et son entretien ultérieur ?

Comité de la Fédération       Personnel communal ou PNR

Association d'insertion ou similaire       Entreprise

Autre (précisez) : .....

**Nota:** Ne pas oublier que les balises blanche et rouge (GR®) et jaune et rouge (GR® de Pays) sont des marques déposées par la FFRandonnée.

Le balisage et son entretien, lorsqu'ils sont confiés à un tiers, doivent donc être réalisés **sous la responsabilité et le contrôle du Comité**.

- Qui le financera ?

Comité de la Fédération       SIVOM, communautés de communes

Conseil Départemental       Autre (précisez) : .....

- Par la suite, qui assurera l'entretien des chemins composant l'itinéraire modifié ?

Comité de la Fédération       Conseil Départemental       Régie directe (personnel communal)

Entreprise       Association d'insertion ou similaire

Autre (précisez) : .....

## PROJET DE MODIFICATION(S) D'UN ITINÉRAIRE EN GR® OU GR® DE PAYS

**Documents  
indispensables**

→ Joindre les copies des conventions passées avec les associations ou organismes qui s'engagent à assurer l'entretien de l'itinéraire.

- Qui financera cet entretien (maître d'ouvrage) ?

SIVOM, communautés de communes       Conseil Départemental       Comité de la Fédération

Autre (précisez) :

- Dans quels délais pensez-vous que les travaux d'aménagement et de balisage seront achevés :

.....  
.....

Fait à : ..... le : .....

Signature du Président du Comité départemental de la randonnée :

**PARTIE A REMPLIR PAR LA COMMISSION REGIONALE SENTIERS ET ITINÉRAIRES ET A RENVOYER AU PORTEUR DU PROJET ET AU GHL**

**Décision de la Commission Régionale Sentiers et Itinéraires de :** .....

représentée par : ..... en date du : .....

Accordée

Refusée

Différée

**Dans le cas où l'homologation est accordée, celle-ci est valable pour la durée restant à courir sur l'itinéraire principal. Le Comité devra entamer une « procédure de prorogation » avant d'arriver au terme de l'échéance sur l'itinéraire principal.**

**Dans tous les cas, merci de développer et d'argumenter ci-dessous la décision.**

**Commentaire de la Commission Régionale Sentiers et Itinéraires :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature du Président de la Commission régionale Sentiers et Itinéraires

Nom : .....

Prénom : .....